

REGLEMENT INTERIEUR GTL 2021

- La GTL VTT est une **randonnée raid à VTT** qui se déroule sur 2 jours consécutifs (1^{er} et 2 mai 2021)
- Les étapes :
 - Evaux les Bains > Chambon sur Voueize (repas chaud) > Boussac (75 km dénivelé 1185m D+)
 - Boussac > Gouzon (repas chaud) > Evaux les Bains (80 km dénivelé 1140m+)
- Un parcours effectué sur des chemins balisés et sécurisés par une équipe structurée
- Plusieurs points de ravitaillements répartis sur le parcours avec un repas chaud le midi.
- Le transport des bagages vers le lieu d'hébergement pour la formule tout compris.
- Un cadeau souvenir et une médaille personnalisée (pour les participants aux deux jours).
- Une tombola gratuite avec tirage au sort.

Tout participant ou accompagnateur à la GTL VTT est censé connaître le présent règlement, l'accepte et s'engage à le respecter sans réserve.

Le formulaire imprimé. pour les engagements par papier et engagement par internet

- Le chèque du règlement correspondant à la somme inscrite en bas du formulaire.
- La photocopie de la licence pour les licenciés UFOLEP, FFCT , FFC et FFGT uniquement.
- Une autorisation parentale pour les moins de 18 ans
- L'adresse postale pour l'envoi de votre courrier est :
- Creuse oxygene 5 rue paul louis grenier 23000 gueret
- Le port du casque est obligatoire sur tout le parcours.
- Prévoir un VTT en bon état, conforme aux normes pour la pratique du tout terrain.
- La GTL VTT se pratique sur des chemins et portions de route ouverts à la circulation dans le respect du code de la route et le respect des consignes données par les membres de l'organisation.
- Chaque participant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile, dommages corporels et matériels.
- Chaque participant fera la randonnée, à allure libre sous sa propre responsabilité.
- Une plaque de guidon numérotée sera fournie, cette plaque devra être mise en place avant le départ et ne pourra être retirée qu'après la fin de la randonnée raid de 2 jours.
- Un bracelet à usage unique sera remis à chaque participant et accompagnateur celui-ci devra être porté au poignet pendant toute la durée de la randonnée raid. Ce bracelet lui permet d'accéder aux prestations qui lui sont dues.
- Tout abandon devra être signalé à l'organisation et ce quelle qu'en soit la raison. Les parcours sont entièrement fléchés. Le fléchage du parcours est enlevé dès le passage du dernier concurrent.
- Une assistance, pour problème mécanique à l'arrivée de l'étape du samedi, est proposée par un mécanicien bénévole appartenant à l'organisation. Ce n'est pas un professionnel et il n'est pas chargé d'effectuer les tâches d'entretien courant ou de remise en état. Les pièces devront être réglées le soir même sur le lieu d'arrivée.
- Les postes de secours seront tenus par une association de secouristes agréée.
- Aux arrivées des étapes marathon, mise à disposition de douches et d'une aire de lavage pour les VTT.
- L'organisation mettra à disposition le parcours de la GTL en version GPX téléchargeable sur www.creuse-oxygene.com. Le tracé qui a fait l'objet de demandes d'autorisations auprès des services administratifs, et de divers acteurs locaux (propriétaires) ne sera utilisable que les jours et aux heures de la randonnée.
- Le parcours traverse des zones protégées. De ce fait et d'une manière générale, il est indispensable que chaque vététiste soit un ambassadeur de la bonne pratique de notre

sport pour démontrer qu'il n'est pas incompatible avec le respect de l'environnement.
Pour cela quelques règles :

- Ne jeter aucun déchet (papier d'emballage, dosette, etc) dans la nature, des poubelles sont mises à disposition à chaque point de ravitaillement.
 - N'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, ils sont les seuls autorisés.
 - Respecter la faune et la flore
 - Veiller à ne pas effrayer les promeneurs ou les animaux domestiques
 - Ralentir aux abords et dans les villages traversés, et adopter une attitude conciliante avec les habitants.
 - Être courtois et attentifs envers les autres participants et les bénévoles de l'organisation.
- La GTL VTT qui n'est pas une course n'en demeure pas moins une épreuve physique. Chaque participant devra avoir une bonne préparation et une bonne condition physique. Nous conseillons au participant de demander l'avis d'un médecin pour participer à cette randonnée.
 - L'organisation, qui n'est pas en position de pouvoir contrôler l'état de santé des participants ne pourra être tenu pour responsable en cas de dommages et séquelles pendant et après la randonnée.
 - Chaque participant est tenu de se présenter au départ avec un vélo en bon état de fonctionnement pour ne pas se mettre ou mettre autrui en danger.
 - Concernant les VAE (VTT électrique), chaque midi les repas s'effectueront dans une salle, ils pourront donc être rechargés au moment du repas.
 - L'organisation de la GTL VTT recommande à chaque participant de souscrire **une assurance « individuelle accident »**. Cette assurance couvre les accidents corporels comme par exemple les frais de traitement restant à la victime, la perte éventuelle de salaire, ou les conséquences d'une incapacité permanente, dans les hypothèses où l'assurance en responsabilité civile de la GTL ne peut pas jouer parce qu'elle n'est pas reconnue comme responsable. Ce qui est le cas lorsque **l'on se blesse tout(e) seul(e)**.
 - Si vous souhaitez faire suivre votre véhicule, vous devez gérer par vos propres moyens.
 - Formule hébergement, en gymnase comprend
 - Le repas du samedi soir,
 - Le couchage pour la nuit du samedi,
 - Le petit déjeuner du dimanche matin.
 - Les VTT seront dans un parc extérieur ou intérieur gardé la nuit du samedi.
 - Il est nécessaire d'apporter duvet et couvertures, petit matelas (gymnase chauffé), prévoir le nécessaire de toilettes.
 - Un véhicule camion transportera les sacs des participants du départ jusqu'au point d'arrivée aller et retour. Le poids du sac est illimité.
 - Les demandes d'annulation seront prises en considération uniquement par écrit ou par email et en cas de force majeure selon les modalités suivantes :
 - **Avant le 1er avril 2021** >> remboursement de 50 % pour les frais de secrétariat et les divers traitements
 - **Après le 1er avril 2021** >> aucun remboursement ne sera effectué.

Si la randonnée devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.